

**Séance du 30 octobre 2023**

Date de la convocation : 26/10/2023

**Membres en  
exercice : 19**

*trente octobre deux mille vingt-trois à 09 heures 30 l'assemblée régulièrement  
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,*

**Présents : 13**

**Présents :** Maxime ATGER, Joseph BEAUFILS, Claudine BESSIERE, Céline DELMAS, Gisèle GERBAL, Jacqueline LIZZANA, Patrice MONTEIL, Etienne NEGRON, Francis SAINT-LEGER, Gilbert SALLES, Yvan VELAY, Gaëlle COULOMB, Christophe BRUN

**Votants : 18**

Pour: 18

Contre: 0

Abstentions: 0

**Représentés :** Kristelle BILLARD représentée par Etienne NEGRON, Michel BONNAL représenté par Francis SAINT-LEGER, Bernadette GAILLARD représentée par Maxime ATGER, Lydie JOURDAN représentée par Jacqueline LIZZANA, Patrice SAINT-LEGER représenté par Gisèle GERBAL

**Excusés :**

**Absents :** Geneviève FABRE

**Secrétaire de  
séance :**

Jacqueline LIZZANA

**DE\_117\_2023 - Objet : Subventions aux associations pour l'année 2023**

Le maire propose au conseil municipal que des subventions de fonctionnement pour l'année 2023 soient attribuées aux associations qui en ont fait la demande.

Il propose au conseil municipal de voter les subventions suivantes :

- Association culturelle et folklorique d'Estables : 500 €
- APE Graines de plume: 1500€
- Amicale des pompiers: 400 €
- La Diane Rieutortaise : 250 €
- FNACA comité secteur de Saint-Amans : 750 €
- Margeride Football Club : 1000 €
- APEL Saint-Ferréol : 1500 €
- Tennis club de la Terre de Randon : 300 €
- Club 3<sup>ème</sup> âge Saint-Amans – Saint-Gal : 300 €
- Société de chasse Saint-Amans-Saint-Gal : 250 €
- APE Saint-Amans : 750 €
- Association Communale de Chasse Estables : 250 €
- Association des jeunes de Saint-Gal : 150 €
- La fraternité Rieutortaise : 750 €
- Les amis de la crèche : 250 €
- Société de chasse La Diane de La Villedieu et de la Margeride : 250 €

250 € RF  
Préfecture

250 €  
Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 20/11/2023  
048-200085223-DE\_117\_2023-DE

• Foyer rural Servières :	1000 €
• Foyer rural de Saint-Amans:	1000 €
• Rideau sur Randon :	800 €
• Rieutort Animations :	2000 €
• Team RR Romain Raynal :	500 €
• Les traileurs du Randon :	1000 €
• Les Edelweiss:	500 €
• Association l'aventure de la vie:	200 €
• Ski club Margeride Lozère:	200 €
•	

**Total 16 350 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal vote les subventions listées ci-dessus pour l'année 2023.

Il est ici précisé que:

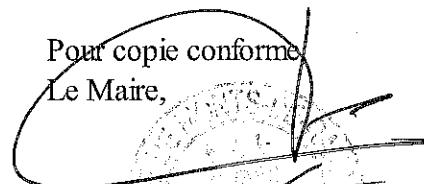
Pour l'association culturelle et folklorique d'Estables Maxime ATGER ne prend pas part au vote. Pour l'APEL Saint-Ferréol Céline DELMAS ne prend pas part au vote. Pour l'association communale de chasse d'Estables Maxime ATGER ne prend pas part au vote. Pour la Fraternité Rieutortaise Gisèle GERBAL ne prend pas part au vote. Pour la société de chasse la Diane de la villedieu et de la Margeride Yvan VELAY ne prend pas part au vote. Pour le foyer rural de Servières Claudine BESSIERE ne prend pas part au vote. Pour les Traileurs du Randon, Gaëlle COULOMB ne prend pas part au vote.

Le Secrétaire,



Jacqueline LIZZANA

Pour copie conforme  
Le Maire,



Francis SAINT-LEGER

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>